

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 1^{er} JUIN 2023

Nombre de membres :

 En exercice : 16
 Présents : 11
 Pouvoirs : 2
 Votants : 13

Date de convocation et d'affichage :

26 mai 2023

Numéro :

D20230601_141

Objet :

Dépôt d'une candidature auprès de Citeo / Adelphe pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et papiers graphiques

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} juin, à 8 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE		x	JP. COURRIER
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	
	Michel	JACQUARD		x	
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	I.DUBOIS

 Secrétaire de séance élu : **Gérard BRANCHY**

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

Vu la délibération n°D2017_11_12_437 du 16 novembre 2017 autorisant la signature du contrat « papiers graphiques – collectivités » avec Citeo/Adelphe pour la période 2018-2023,

Vu la délibération n°D2017_11_12_438 du 16 novembre 2017 autorisant la signature du Contrat d'Action pour la Performance (CAP) « emballages – barème F » avec Citeo/Adelphe pour la période 2018-2023,

Vu la délibération n°D2022_10_10_206 du 4 octobre 2022 optant pour un scénario de collecte sélective harmonisé et optimisé sur l'ensemble du territoire,

Vu l'appel à projets collecte 2023 intitulé « mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques » publié par CITEO/ADELPHE le 28 avril 2023.

Citeo est un éco-organisme agréé par l'État pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques pour la période 2018-2023. Adelphe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers pour la période 2018-2023.

Citeo et Adelphe mettent en œuvre les actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre, en 2023, les objectifs nationaux suivants :

- 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France.
- 65 % de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France.

Depuis 2018, Citeo et sa filiale Adelphe ont participé à la généralisation de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à l'ensemble des emballages plastiques. Dans la continuité de cette phase de généralisation, elles publient en 2023 un nouvel appel à projets visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale des emballages.
- Mobiliser de façon accrue le citoyen au travers un renforcement des actions de communication initiées au niveau des territoires.
- Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif (baisse du Taux de refus).
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

La candidature doit être déposée avant le 31 octobre 2023, et doit comprendre :

- un état des lieux du dispositif actuel de pré-collecte et collecte justifiant les choix techniques du projet présenté ;
- une présentation détaillée des choix techniques, financiers et organisationnels du projet présenté ;
- un plan de communication pour accompagner les changements de dispositif prévus.

Les projets comprendront un ou plusieurs des leviers présentés ci-après.

Objectifs	Leviers	Financement des Leviers	Bonus Ambition
Performance	Levier A : Amélioration de la desserte	Montant du financement : 60% des dépenses éligibles Dépenses d'équipement : dépenses éligibles plafonnées à 5 000 €HT par unité installée	Montant du financement : 70% des dépenses éligibles en cas d'Harmonisation des schémas de collecte 75% des dépenses éligibles en cas de Tarification Incitative 85% des dépenses éligibles en cas d'Harmonisation des schémas de collecte et Tarification Incitative
	Levier B : Standardisation des contenants de pré-collecte		
Optimisation	Levier C : Nouvelles collectes de proximité		
	Levier D : Ajustement de la fréquence de collecte		
Qualité du tri	Levier E : Baisse du Taux de refus en entrée de centre de tri		
Mobilisation	Levier F : Plan de communication		
PLAFOND GLOBAL DE FINANCEMENT		500 000 €HT	600 000 €HT si 1 bonus 700 000 €HT si 2 bonus

Mode de financement de l'Appel à projets Collecte 2023

Par délibération en date du 4 octobre 2022, le Conseil Communautaire a décidé d'harmoniser et d'optimiser le service de collecte sélective en retenant le scénario suivant : collecte conteneurisée en porte-à-porte en C1 pour les centres des communes de plus de 1 000 habitants et en C0,5 pour le reste du territoire. Le déploiement de ce changement est programmé entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2024.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour le territoire pour l'appel à projets « Collecte 2023 : Mesures d'accompagnement à l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques » (Leviers B et D),
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat afférent avec Adelphe et tous documents relatifs à ce dossier.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour le territoire pour l'appel à projets « Collecte 2023 : Mesures d'accompagnement à l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques » (Leviers B et D),
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le contrat afférent avec Adelphe et tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 1^{er} juin 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

